

Experts-Comptables : Surfacturation par certains cabinets ?

« *En cette période de crise profonde, des rumeurs courent selon lesquelles, certains cabinets d'expertise auraient fait le choix de majorer leur tarif : ce serait inadmissible !* » explique **Odile DUBREUIL**, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes.

La position de l'Ordre est très claire à ce sujet : la majorité des 2 200 experts-comptables de la région Rhône-Alpes, ainsi que leurs 14 000 collaborateurs, sont sur le pont du matin au soir, auprès des chefs d'entreprise, pour les rassurer et les conseiller au mieux.

« *Entendre que certains proposeraient une prestation spécifique, plus chère et de ce fait, sensée améliorer le traitement de leur dossier, est parfaitement inacceptable. Ce discours est en total désaccord avec le message véhiculé par l'Ordre : « tout faire pour accompagner au mieux les clients » et je suis certaine que c'est le cas de la très grande majorité de mes Confrères.*

Rappelons que les honoraires des experts-comptables ne sont pas règlementés mais qu'ils doivent être la juste contrepartie d'un travail fourni. De nombreux gestes commerciaux sont appliqués et des accords sont trouvés pour faire face à cette crise qui touche, je le rappelle, également les cabinets d'expertise comptable.

Je rappelle à tous les experts-comptables d'être particulièrement vigilants quant au respect des textes applicables en matière d'honoraires. Il me paraît essentiel de respecter les valeurs de notre Profession. Je remercie, de nouveau, tous ceux qui s'impliquent et s'engagent auprès de leurs clients en cette période difficile. » précise **Odile DUBREUIL**.

Enfin, la surfacturation de certaines prestations, à savoir, de profiter de cette crise pour facturer plus cher des prestations classiques, le fait de facturer plus cher en cette période de crise, irait bien évidemment à l'encontre de l'action citoyenne mise en place par l'Ordre : **le dispositif d'aide « Covid19- Conseil Expertise »**.

« *Je rappelle que ce dispositif est destiné exclusivement aux chefs d'entreprise de la région **qui ne sont pas déjà accompagnés par un expert-comptable**. Pour en bénéficier, le chef d'entreprise éligible doit prendre contact en utilisant l'adresse mail suivante : covid19@oecra.fr.* »

Un expert-comptable parmi ceux qui se sont portés volontaires rappellera le chef d'entreprise rapidement pour l'orienter au mieux vers les dispositifs que son entreprise peut mobiliser, spécialement au niveau fiscal et social.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une consultation mais d'appréhender la problématique du dirigeant, de le rassurer et de lui délivrer un 1^{er} niveau d'information vers les dispositifs mis en place pour soutenir les entreprises.

« *Enfin, compte-tenu de notre investissement et de celui de nos équipes dans cette crise, il est impératif de rappeler à nos clients que, comme pour l'ensemble de leurs fournisseurs, il est indispensable de régler les honoraires de leur cabinet d'expertise comptable.* » précise **Odile DUBREUIL**.

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHONE-ALPES

L'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables de la région Rhône-Alpes. Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie et des règles professionnelles. Il accompagne également les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure la promotion de la profession. Il veille à la protection des tiers en assurant la mission de service public qu'est la répression de l'exercice illégal.

www.rhonealpes.experts-comptables.fr

Contact presse

Alexandra BRUN : a.brun@oecra.fr – 04 72 60 26 26